Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_130_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-130-2026

Objet : Tourisme – Subvention 2026 -festival de la gastronomie

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Nicole OGER pouvoir à Vincent ALLENO, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_130_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-130-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Tourisme – Subvention 2026 -festival de la gastronomie

EXPOSE DES MOTIFS

Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite renouveler son soutien à diverses structures locales afin d'accompagner la mise en œuvre de leur projet en cohérence avec la stratégie touristique.

Ainsi l'Agglomération apporte un accompagnement à des actions participant à la promotion du patrimoine historique et gastronomique à vocation touristique.

Aides à l'association suivante :

- *Festival de la gastronomie de Quintin (5 au 7 juin 2026)*

L'association œuvre pour la valorisation de la gastronomie. Ce « Festival de la Gastronomie de Quintin » s'inscrit désormais dans le calendrier culturel départemental et régional.
Cette 14ème édition a apporté son lot de nouveautés. Elle s'est déroulée du 5 au 7 juin, en centre-ville et dans la cour du château de Quintin, le festival a réuni une quarantaine de chefs dont une douzaine d'étoilés sous le parrainage d'un chef deux étoiles.

Au programme, repas gastronomiques, cook-show, des ateliers pour adultes et pour enfants, des concours de cuisine, des démonstrations et un marché de producteurs et d'artisans locaux.

Le budget prévisionnel de l'évènement est de 123.900 €. Selon le budget présenté, l'association prévoit de solliciter la Région Bretagne à hauteur de 5.000 €, le Conseil Départemental à hauteur de 3.000 €, la ville de Quintin à hauteur de 5.000 € ainsi que le Fonds pour le Développement de la Vie Associative à hauteur de 4.000 €.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3.000 € sur le budget principal 2026 pour soutenir le développement du festival qui s'inscrit dans les orientations de la stratégie touristique de l'Agglomération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_130_2026-DE

Le Festival de la Gastronomie de Quintin est, également, accompagné sur le plan de la communication par l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc (réseaux sociaux, newsletter, site internet …) et par Saint-Brieuc Armor Agglomération au niveau de la communication (magazine (331€), réseaux sociaux, affichage (742 €)) et technique par la mise à disposition d'un dispositif logistique avec prêt à titre gracieux, de matériel et de barnums ainsi que leur installation soit au total une aide de 6.296 € subvention comprise.

Article	***Organisme***	***Subvention 2024***	***Subvention 2025***	***Proposition 2026***
65748	Festival de la Gastronomie	2.000 €	3.000 €	**3.000 €**

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_130_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la demande de subvention formulée par l'Association du Festival de la Gastronomie de Quintin ;

Le bureau statutaire saisi en date du 11 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'attribution et le versement de la subvention 2026 au Festival de la Gastronomie de Quintin pour un montant de 3.000 €

DIT que les dépenses sont inscrites au budget principal.

DIT que l'accord et le versement de la présente subvention sont conditionnés par la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapport d'activités de l'organisme.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à cette subvention.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 68
Voix Pour : 68	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : DEPORT Olivier CASTEL-1

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND